

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE QUARTIER

CENTRE HISTORIQUE / LES COTEAUX

6 MAI 2019

- HABITANTS PRÉSENTS :** Mesdames Crosnier, Dupré, Fabry, Gerche, Mouly, Ripoll, Sebellin et Zanotti-Binois.
Messieurs Blanco, Chereau, Ferrand, Mougénot, Mouty, Murat, Perrière, Pelcot, Rebmeister, Rossigneux et Willemain
- ABSENTS EXCUSES :** Mesdames Jouas et Tocanne.
Messieurs B. de Bourrousse et Lombard.
- ÉLUS PRÉSENTS :** Monsieur le Maire, Arnaud de Bourrousse,
Madame Aline Le Guilloux, conseillère municipale déléguée aux Comités de quartier,
Madame Berton, conseillère municipale et élue référente du quartier Centre historique
Madame Huet, Référente du quartier Centre Historique
Monsieur Millot, Maire-adjoint,
Monsieur Valentin, Maire-adjoint
Madame Sanches Mateus, Maire-adjoint
Monsieur Bossis, Conseiller municipal délégué
Madame Gaultier, Conseillère municipale déléguée
- ADMINISTRATIFS PRÉSENTS :** Monsieur Douay, Directeur des Services Techniques,
Monsieur Noirot, Directeur de la Communication.

INTRODUCTION

Madame Le Guilloux fait circuler la feuille d'émargement et annonce l'ordre du jour.

Madame Le Guilloux invite les membres du comité à se présenter.



Actualités de votre quartier

Espace public

La réfection du parking de l'Abreuvoir a été faite dans la continuité des travaux de voirie des bords de Seine.

Lors de ces travaux, les barrières des quais ont été changées. Cette nouvelle installation permet de fermer les quais aux piétons les dimanches et jours fériés tout en laissant l'accès au parking de l'abreuvoir. La rue de l'Abreuvoir est interdite au stationnement.

La porte de la Cour du Soleil a été changée.

La réception des travaux des rues Gabriel Péri et Louis Leroux est prévue fin mai. Le rétablissement de la circulation dans ses rues reprendra leur sens initial. La rue du Moulin reprendra également son sens de circulation : de la rue Gabriel Péri vers le boulevard Carnot

Les escaliers de la mairie (côté parking) ont été rénovés et une enseigne « Mairie » a été installée à l'angle de la Mairie (devant la pharmacie).

Les travaux d'enfouissement des réseaux et la rénovation des rues du Port-Bertrand et de Bezons entre la rue Port-Bertrand et le rue de Seine sont prévus à partir du mois de septembre 2019.

Les garde-corps du grand bassin du parc de la Mairie vont faire l'objet d'une réparation.

Question : Des travaux de voiries ont été effectués par ERDF ou GRDF rue G. Péri, de Bezons et rue du Général Leclerc et le pavage n'a toujours pas été refait.

Réponse de M. Millot : C'est ERDF et GRDF qui ont la charge des reprises de voirie. Des échanges avec SRBG, société en charge des travaux, a été sollicitée afin que ces reprises soient faites à l'identique (pavage). Ses travaux devraient être faits sous quinzaine.

Question : Qu'en est-il de la réfection de la route de Chatou (RD321) ?

Réponse de M. le Maire : Il est rappelé que cette route est une départementale. Aucun travaux ne peuvent être entrepris sur cette route par la Commune sans l'aval du Département. Un travail est effectué afin de dévier cette route pour rejoindre l'ensemble routier de la RD311 / RD121.

Question : Le raccordement au réseau de chaleur des résidences La Pierre et Val Eglantine est toujours bloqué pour des raisons de travaux.

Réponse de M. le Maire : Suite à une rencontre avec Engie en avril dernier, la ville a obtenu que ce déploiement ait lieu dans les meilleurs délais. Un courrier du Sitru en ce sens a d'ailleurs été adressé afin de faire ces travaux.



Question : Lors du comité de quartier de septembre 2018, il avait été demandé la création de passage piétons vers 30/31 rue de Bezons. Qu'en est-il ?

Réponse de M. Millot : La création des passages piétons seront étudiée avec attention lors de la réfection de cette voirie, dont les premiers travaux débiteront fin 2019.

Question : Une rumeur circulerait concernant l'aménagement du club du soleil. Qu'en est-il ?

Réponse de M. le Maire : Aucun projet pour ce site. La ville a récemment changé la grille d'accès. Les boves (cavités) sont prêtées à l'association Sequana pour l'entretien de leurs embarcations.

Par ailleurs, une demande de prêt de la Vacherie a été faite par l'Association Histoire de Carrières. Cette demande est à l'étude car de nombreux travaux devront être faits avant de pouvoir satisfaire celle-ci.

Question : Qu'en est-il du garage et de la casse rue Claude Monet ?

Réponse de M. le Maire : La ville souhaite acheter ce terrain. Aucune négociation ne peut aboutir pour le moment du fait d'une succession compliquée.

Question : Rue de Seine, depuis la réfection, quand il pleut l'eau stagne sur les trottoirs.

Réponse de M. Douay : L'enrobé a été fait récemment ce qui explique que l'eau reste à la surface. Une surveillance sera faite.

Sécurité

Le comblement des carrières a fait l'objet d'un reportage diffusé sur France 2 le 27 avril dernier.

Il est rappelé que le chemin de halage est une succession de propriétés privées et que seule la circulation des piétons est autorisée.

Question : Est-il possible d'apposer des panneaux « priorité piétons - poussettes » rue Gabriel Péri. Malgré l'axe partagé de cette rue, les automobilistes se croient prioritaires.

Réponse de M. Millot : L'installation de ce type de panneau peut être envisagée.

Question : La circulation du chemin de halage est difficile due aux cyclistes imprudents qui roulent trop vite en présence de piétons, d'enfants et de chiens.

Réponse de M. Millot : L'installation de panneaux « priorité piétons » supplémentaires peut être envisagée.

Question : Les grands vélos ne peuvent pas passer dans le tourniquet dans la sente du puit, est-il envisagé de démonter celui-ci et d'installer un poteau ?



Réponse de M. Millot : Ce tourniquet a été installé afin que les scooters et motocycles ne puissent plus passer par cette sente. Ce changement peut être envisagé, si les riverains donnent leur aval.

Question : Est-il envisagé de fermer la rue Gabriel Péri aux automobiles le dimanche ?

Réponse de M. le Maire : Aucune fermeture n'est envisagée.

Environnement

La replantation des saules quai Charles de Gaulle a eu lieu en avril.

Une nouvelle signalétique va être installée en bords de Seine concernant le nourrissage des oiseaux et canards.

Les points de collecte à l'angle des rues Louis Leroux et G. Péri, rue des Clos et rue du Moulin vont être supprimés le 28 mai prochain afin de reprendre le ramassage en porte à porte.

Question : Pensez-vous installer des canisettes ? Qu'est-il possible de faire pour limiter les déjections canines ?

Réponse de M. Bossis : Non, les villes alentours ont tour à tour supprimé leurs canisettes. C'est malsain. Il faut rééduquer les propriétaires de chiens. Des corbeilles supplémentaires vont être installées rue G. Péri.

Question : Il existe une prolifération des chats errants dans les rues du Moulin, L. Leroux et G. Péri (C. Ballagny et Vallée Genin).

Réponse de M. Bossis : Si la ville intervient, ces chats seront emmenés en fourrière et très probablement euthanasiés. Une étude est en cours afin de solliciter une association qui stérilise les chats.

Question : Le collecteur explosif du chemin du Halage, qui a déjà été scellé précédemment fuit au niveau de la dalle due à la pression. Cela crée une pollution, d'hygiène et de santé.

Réponse de M. Bossis : Il s'agit d'un poste de relevage dépendant du Syndicat d'Assainissement Boucle de Seine. Cet incident a été signalé par la ville. Aucun retour n'a été fait pour le moment.

Question : Depuis le 28/09/2018, les incinérateurs d'ordures ménagères doivent respecter la directive européenne 2000/76/CE du 04/12/2000. Pouvez-vous préciser si l'usine Cristal respecte cette directive ?

Réponse de M. Bossis : Cette usine est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et donc surveillée en continu par les services de l'État. Vous pouvez consulter leur site internet.



Question : Un courrier a été adressé aux riverains du Club du Soleil concernant une invasion de termites. Y-a-t-il un réel risque ?

Réponse de M. Douay : En effet, un terrier de termites a été traité dans la Cour du Soleil. La ville a souhaité alerter les voisins afin qu'une surveillance soit mise en place.

Question : Est-il envisagé de ramasser les déchets verts dès le mois de février au lieu de mars ?

Réponse de M. Bossis : Cette compétence relève de la Communauté d'Agglomération. Cette demande va être remontée à la CASGBS/

Réponse de M. Millot : Ce service, s'il est mis en place, aura un coût supplémentaire et sera facturé sur la taxe d'ordure ménagère.

Question : Suite au reportage sur les carrières qui a été diffusé, qu'en est-il du contrôle des carrières aux résidences Val Eglantine et Monceau ?

Réponse de M. Douay : Le contrôle des carrières doit être fait régulièrement à la charge des propriétaires. Les services techniques restent à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

Fibre optique

Le déploiement est en cours d'achèvement pour les rues Aristide Briand, allée La Vallière, Quai Charles de Gaulle, passage Emile Zola et rue Louis Leroux.

Actualités de votre ville

Culture

Une consultation publique auprès des carrillons par le biais d'un questionnaire disponible dans le prochain Carrières Magazine, sur le site de la Ville, à la bibliothèque, en mairie, au conservatoire... concernant la future médiathèque.

Equipements sportifs

De nouvelles installations au complexe sportif des Amandiers verront le jour prochainement comprenant un club-house, des tribunes et un court de tennis couvert. Une étude de faisabilité a eu lieu en avril 2019 pour un lancement de marché de maîtrise d'œuvre en juin 2019.



Environnement

La replantation des arbres avenue du maréchal Juin s'est déroulée en avril dernier.

La Ville a déposé en mai 2019 son dossier d'inscription au concours des villes et villages fleuris 2019. La visite du jury interviendra prochainement.

Question : *Quid de la qualité de l'eau ?*

Réponse de M. Bossis : *La qualité d'eau est très bonne. La Ville reçoit régulièrement des analyses qui sont affichées en Mairie. De plus, à compter du 1^{er} juillet 2019, la ville bénéficiera d'une eau décarbonatée (beaucoup moins calcaire).*

Développement économique

Deux échoppes ont ouvert sous la Halle Carnot, « Vins et accords » et « L'échoppe qui vous veut du bien » ainsi que de nouvelles enseignes, le salon de thé « la thière apprivoisée » et le restaurant « à côté ».

Sécurité

La vidéoprotection se déploie... 27 caméras supplémentaires seront installées en 2019 ce qui complètera le parc de 11 caméras déjà en service.

Question : *Est-il envisagé de créer des places de stationnement « zone bleue » au cimetière.*

Réponse de M. Millot : *Cette possibilité va être étudiée.*

AGENDA

Monsieur le Maire précise que vous pouvez consulter l'agenda en ligne sur le site de la ville www.carrieres-sur-seine.fr et précise que le traditionnel pique-nique / feu d'artifice se déroulera le 22 juin et le festival Macki les 29 et 30 juin.

CONCLUSION

Tout au long de l'année, chacun peut poser des questions ou faire part de suggestions dans le but d'améliorer la vie de son quartier, à l'adresse comite.quartier@carrieres-sur-seine.fr.

Monsieur le Maire invite les participants à échanger autour d'un verre de l'amitié.

Aline Le Guilloux
Conseillère municipale
déléguée aux comités de quartier